

## **Philippe SEBAG : Le nouveau Président de Préfon**

**Philippe Sebag (CFE-CGC) succède à Denis Lefebvre (CFTC) après quatre années à la Présidence de Préfon.**

Suivant le principe de présidence tournante instauré entre les quatre organisations syndicales de fonctionnaires fondatrices, l'ancien Président de la Préfon, Denis Lefebvre issu de la CFTC, est remplacé, à compter de Janvier 2020, par Philippe Sebag CFE-CGC.

Nommé pour quatre ans, Philippe Sebag, entend, dans un contexte de réforme d'épargne retraite à poursuivre les actions menées pour le développement de la Préfon.

Le nouveau président souhaite poursuivre la politique menée de transparence et d'investissement socialement responsable qui s'inscrit parmi les valeurs fortes de l'association et de prévoyance pour offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire.

*« Je remercie Denis Lefebvre ainsi que mes prédécesseurs pour le travail effectué depuis plus de 50 ans et m'inscris dans la continuité de leurs actions pour maintenir le dynamisme de la Préfon » précise le nouveau Président.*

Biographie de Philippe Sebag :



Philippe Sebag est secrétaire général de la Préfon, administrateur de l'IRCANTEC, de l'ERAFP et du RAIR (réseau des administrateurs pour l'investissement responsable). Il est le représentant des services publics CFE-CGC et est âgé de 52 ans. Fort d'un long parcours syndical avec de nombreux mandats nationaux, il s'est naturellement intéressé à l'enjeu climatique, à la gestion extra-financière et aux performances financières dans des stratégies d'investissements assurant un ratio rendement/valeurs. Il a participé activement à la rédaction de la charte ISR et à la mise en œuvre des indicateurs ESG au sein de cette institution. Chargé de la communication, il organise les différents événements et participations de l'IRCANTEC aux différents prix nationaux et internationaux en matière d'ISR.

### **A propos de la Préfon**

*Préfon (Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique) est une association à but non lucratif (loi de 1901) créée le 8 mai 1964 par quatre organisations syndicales de fonctionnaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO). L'association Préfon a souscrit un contrat d'assurance de groupe auprès de CNP Assurances : le régime Préfon-Retraite.*

*Préfon-Retraite est un régime de retraite complémentaire facultatif. Il est ouvert aux agents publics, aux anciens agents publics et aux conjoints d'affiliés. Le régime Préfon-Retraite est régi par le code des assurances, articles L. 441-1 et suivants. Première complémentaire retraite des fonctionnaires, Préfon-Retraite compte plus de 470.000 affiliés, dont 135.000 retraités, et plus de 17 milliards d'euros d'actifs fin 2019.*

Plus d'informations : [www.prefon.fr](http://www.prefon.fr)

Contact presse

Christian Carrega – 01 44 13 64 13

[christian.carrega@prefon.fr](mailto:christian.carrega@prefon.fr)